FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits sur les charges pour les exercices clos les 30 juin 2025 et 2024, ainsi qu'aux montants de l'actif et de l'actif net aux 30 juin 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

hna s.e.n.c.r.l.[1]

Montréal
Le 31 octobre 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A134872

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Activités-bénéfice et de financement	**447 481 $**	620 108 $
Apports d'instruments de musique	**291 185**	44 815
Apports en actions	**12 778**	13 235
	751 444	678 158
CHARGES		
Attributions (note 11)	**724 590**	480 313
Salaires et charges sociales	**108 538**	137 741
Honoraires professionnels	**62 306**	25 837
Frais de bureau et informatiques	**29 568**	21 159
Frais de gestion de placements	**29 385**	29 188
Activités-bénéfice	**14 997**	17 016
Amortissement de l'actif incorporel	**9 216**	5 293
Communications et relations publiques	**7 104**	9 469
Frais de représentation	**4 441**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	**436**	447
Frais bancaires et de paie	**192**	4 941
Activités de financement	**-**	19 388
	990 773	750 792
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS DE PLACEMENTS	**(239 329)**	(72 634)
PRODUITS DE PLACEMENTS		
Placements généraux (note 12)	**317 367**	229 378
Placements du fonds perpétuel (note 13)	**172 604**	117 728
	489 971	347 106
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**250 642 $**	274 472 $

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	Affectation d'origine interne (note 9)	Dotation (note 10)	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	**1 473 544 $**	**1 504 607 $**	**928 124 $**	**3 906 275 $**	3 435 493 $
Excédent des produits sur les charges	**-**	**-**	**250 642**	**250 642**	274 472
Apports reçus à titre de dotations (note 10)	**-**	**-**	**-**	**-**	196 310
Affectation d'origine interne (note 9)	**37 563**	**-**	**(37 563)**	**-**	-
SOLDE À LA FIN	**1 511 107 $**	**1 504 607 $**	**1 141 203 $**	**4 156 917 $**	3 906 275 $

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	**156 843 $**	341 921 $
Débiteurs (note 3)	**50 334**	43 744
Frais payés d'avance	**2 700**	2 700
	209 877	388 365
PLACEMENTS (note 4)	**4 355 383**	3 867 147
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	**14 315**	12 600
ACTIF INCORPOREL (note 6)	**6 973**	16 189
	4 586 548 $	4 284 301 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 30 JUIN 2025

	2025	2024
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	**18 173 $**	9 967 $
Apports reportés (note 8)	**411 458**	368 059
	429 631	378 026
ACTIF NET		
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 9)	**1 511 107**	1 473 544
DOTATION (note 10)	**1 504 607**	1 504 607
NON AFFECTÉ	**1 141 203**	928 124
	4 156 917	3 906 275
	4 586 548 $	4 284 301 $

FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**250 642 $**	274 472 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**436**	447
Amortissement de l'actif incorporel	**9 216**	5 293
Variation de la juste valeur des placements	**(259 256)**	(184 593)
Apports en actions	**(12 778)**	(13 235)
	(11 740)	82 384
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 14)	**45 015**	(269 963)
	33 275	(187 579)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(1 546 607)**	(845 500)
Produit de cession de placements	**1 330 405**	589 664
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 151)**	(769)
Acquisition d'actif incorporel	**-**	(4 815)
	(218 353)	(261 420)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	**-**	(40 000)
Apports reçus à titre de dotations	**-**	196 310
	-	156 310
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(185 078)**	(292 689)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	**341 921**	634 610
TRÉSORERIE À LA FIN	**156 843 $**	341 921 $

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de recueillir des donations et d'octroyer des bourses aux étudiants du « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec » (Conservatoire) ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l’avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sont principalement constitués de dons et de fonds amassés lors d'activités-bénéfice et de financement. Les apports affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont d'abord comptabilisés à titre d'apports reportés et sont ensuite constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges auxquelles ils étaient destinés sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports reçus en immobilisations corporelles ou en actions sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes et les distributions sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions. Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a présenté les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les distributions, distinctement de la variation de la juste valeur des placements.

Conversion de devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères. Les éléments d'actif et de passif monétaires et les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des autres placements que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des autres placements que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des dons à recevoir d'un organisme ayant des administrateurs communs).

Les dons à recevoir d'un organisme ayant des administrateurs communs sont comptabilisés au coût.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

L'œuvre d'art n'est pas amortie.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

3. Débiteurs

	2025	2024
Dons à recevoir	**42 113 $**	- $
Dons à recevoir - organisme ayant des administrateurs communs	**-**	39 949
Taxes à la consommation à recevoir	**8 221**	3 795
	50 334 $	43 744 $

4. Placements, à la juste valeur

	2025	2024
Obligations gouvernementales, municipales et de sociétés canadiennes, et fonds d'obligations, à divers taux et échéances	**512 748 $**	455 418 $
Actions et fonds d'actions américaines et internationales, et autres placements cotés en Bourse	**3 475 077**	2 355 033
Actions et fonds d'actions canadiennes cotés en Bourse	**367 558**	1 056 696
	4 355 383 $	3 867 147 $

5. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Œuvre d'art	**12 000 $**	**- $**	**12 000 $**	12 000 $
Équipement informatique	**7 059**	**4 744**	**2 315**	600
	19 059 $	**4 744 $**	**14 315 $**	12 600 $

6. Actif incorporel

	Coût	Amortissement cumulé	**2025 Valeur nette**	2024 Valeur nette
Site Web	**54 874 $**	**47 901 $**	**6 973 $**	16 189 $

7. Créditeurs

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	**7 739 $**	- $
Salaires et vacances à payer	**10 434**	9 103
Sommes à remettre à l'État	**-**	864
	18 173 $	9 967 $

8. Apports reportés

Les apports reportés sont des dons et des fonds amassés lors d'activités-bénéfice et de financement destinés à être remis en bourses et en soutien à des projets pour des établissements en particulier du Conservatoire. Ils peuvent aussi être des dons en instruments de musique. Certains sont aussi affectés à des types de bourses ou de projets en particulier et non à des établissements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	**368 059 $**	444 849 $
Apports reportés durant l'exercice	**374 276**	217 643
Montant constaté à titre de produits d'activités-bénéfice et de financement de l'exercice	**(330 877)**	(294 433)
Solde à la fin	**411 458 $**	368 059 $

9. Affectation d'origine interne

L'organisme a décidé d'affecter une partie de son actif net à des établissements en particulier du Conservatoire. Une partie de l'actif net est également affectée à la pérennité de l'organisme. Finalement, une partie de l'actif net est affectée à titre de fonds perpétuel en lien avec la dotation reçue (note 10). Les variations survenues dans le solde de l'affectation d'origine interne pour l'exercice sont les suivantes :

	Établisse-ments	**Pérennité**	**Fonds perpétuel**	**Total**
Solde au début	63 544 $	300 000 $	1 110 000 $	**1 473 544 $**
Affectations de l'exercice	37 563	-	-	**37 563**
Solde à la fin	101 107 $	300 000 $	1 110 000 $	**1 511 107 $**

10. Dotation

La dotation est composée d'une aide gouvernementale reçue du ministère de la Culture et des Communications totalisant un montant de 1 504 607 $, dans le but d'encourager la capitalisation à perpétuité de dons et contributions recueillis par l'organisme. Le montant reçu a été investi dans un compte de placement et seuls les produits générés pourront être utilisés dans les activités courantes de l'organisme.

11. Attributions

	2025	2024
Bourses	**301 492 $**	145 210 $
Instruments de musique	**291 185**	44 815
Soutien aux projets pédagogiques du Conservatoire	**124 913**	282 788
Fonds d'urgence pour l'excellence	**7 000**	7 500
	724 590 $	480 313 $

12. Produits de placements généraux

	2025	2024
Dividendes et distributions	**56 947 $**	41 564 $
Intérêts	**1 164**	3 221
Variation de la juste valeur des placements	**259 256**	184 593
	317 367 $	229 378 $

13. Produits de placements du fonds perpétuel

	2025	2024
Dividendes et distributions	**172 427 $**	115 938 $
Intérêts	**177**	1 790
	172 604 $	117 728 $

14. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	**(6 590) $**	15 027 $
Créditeurs	**8 206**	(84 945)
Sommes à remettre à un organisme ayant des administrateurs communs	**-**	(123 255)
Apports reportés	**43 399**	(76 790)
	45 015 $	(269 963) $

15. Opérations entre apparentés

L'organisme et le Conservatoire coordonnent leurs actions en ce qui a trait à l'octroi des bourses et au soutien aux activités pédagogiques. Deux représentants du Conservatoire siègent à titre de membre d'office sur le conseil d'administration de l'organisme.

Le Conservatoire offre à titre gratuit à la fondation l'utilisation de ses locaux et l'aide d'un employé.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités. L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports sous forme de services.

16. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de change

L'organisme détient un actif en monnaie étrangère. Par conséquent, cet élément d'actif est exposé aux fluctuations des devises. L'actif exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens au bilan est de 172 $ en trésorerie (172 $ en 2024).

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements cotés en Bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.